

Le jury, coprésidé par Nathalie Appéré et Philippe Bajou, le secrétaire général de la Poste, s'est réuni le 5 février pour désigner « à l'unanimité » le projet retenu.



ET LES RENNAIS DANS TOUT ÇA ? POURQUOI ILS N'ONT PAS ÉTÉ CONSULTÉS

L'association des Amis du patrimoine et l'opposition pointent l'absence de consultation des Rennais sur un projet pourtant emblématique. La mairie rétorque que le bâtiment ne lui appartient pas.

À quoi ressemblera Rennes en 2030 ? « C'est avec les Rennais que nous souhaitons répondre à cette question. »

Depuis 2014, Nathalie Appéré a fait de la participation citoyenne un mantra de son mandat. Dernier grand acte de la maire de Rennes : le lancement d'une nouvelle phase de concertation XXL pour « imaginer le centre-ville de demain ». C'était en septembre dernier. Un projet articulé avec la Fabrique citoyenne, le fameux budget participatif.

Pour le Palais du commerce, les habitants n'ont pas eu, cette fois, le droit de cité. Un jury constitué de neuf personnes a tranché entre les projets en lice... qui n'ont pas été soumis au grand public, ni avant, ni après. Surprenant pour un programme concernant l'avenir d'un totem de la ville, construit avec l'argent du contribuable

(lire p.33) ?

« Pour implanter cinq bancs rue Jules-Maniez, on fait voter toute la ville dans le cadre du budget participatif. Là, on a un projet à 80 millions sur un bâtiment emblématique qui appartient à un groupe public et son avenir a été décidé par un jury, dans un bureau », raille Gurval Guiguen, élu de la droite rennaise. Cette situation a également fait monter la moutarde au nez des Amis du patrimoine. L'association demande carrément aux acteurs du dossier de faire marche arrière et de soumettre les trois projets finalistes au vote.

La mairie remerciait presque d'avoir été invitée autour de la table. « Ce bâtiment est la propriété du groupe la Poste qui a des capitaux publics, certes, mais qui est une société privée. Elle aurait très bien pu faire ce qu'elle voulait de son côté sans

en référer à qui que ce soit », souligne l'adjoint Marc Hervé. « Quand la Poste a fait le choix de s'appuyer sur un jury, elle a manifesté un signe d'ouverture vis-à-vis des Rennais. Les élus ne sont pas les moins légitimes pour porter un mot de parole collective. »

Reste qu'en théorie, les délibérations du jury sont secrètes. Et la Poste immobilière, qui tient les rênes de l'opération, n'a pas voulu communiquer les visuels de ces deux projets auxquels les Rennais ont échappé. Pourquoi donc la Compagnie de Phalsbourg et la Cogedim n'ont-elles pas été retenues ?

Selon nos informations, quatre critères ont prévalu : la mise en valeur du patrimoine, l'intégration dans l'espace public, la pertinence de l'offre commerciale et sa viabilité économique. Or les deux projets écartés « présentaient chac-